



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260707-20260701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Délibération N°20260701

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 19 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Date de convocation
30 juin 2026

Date d'affichage
30 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 24
Votants 32

Etaient Présents :

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, DOLEUX Evelyne, DUPONT Isabelle, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, LEDIEU Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, Mme LEROY Fabienne, MM. CHEVALLIER Jérôme, GRENECHE Didier, ISAMBERT Stéphane, REZÉ Christophe, **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DUBOIS Virginie donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. FONTAINE Eric donne pouvoir à M. POTAGE Jean-Paul
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme DOLEUX Evelyne
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BRANJONNEAU Thierry
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme JUMERT Annie remplacée par son suppléant M. GRENECHE Didier
M. CHÉRON Michel remplacé par son suppléant M. CHEVALLIER Jérôme
M. MORIN Sébastien remplacé par sa suppléante Mme LEROY Fabienne
M. NASLÉ Jérôme remplacé par son suppléant M. REZÉ Christophe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme BONNEFOY Béatrice
Mme CHAUXEAU Pascale
Mme DESILES Mélanie
Mme LEPENNETIER Aude
Mme NADREAU Olivia
Mme STERBA Éléonora
M. GAUTHIER Renaud
M. GERNOT Philippe
M. NICOLAÏ Christophe
M. POTTIER Louis

Madame BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

SOUSCRIPTION D'UN PRET-RELAIS

Vu l'article L2337-3 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L5211-36 du même code, stipulant que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent recourir à l'emprunt,

Vu les délibérations n° 20260211 du 26 février 2026, n°20260523 du 27 mai 2026 et n°20260636 du 24 juin 2026, fixant les crédits ouverts au budget principal pour l'exercice 2026,
Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 30 juin 2026,

Dans le cadre des travaux de construction du Campus (Saint Calais) et des travaux d'aménagement de la Cornillère (Saint Calais) et pour pallier le décalage entre le paiement des factures d'investissement et la perception des subventions et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCVTA), il convient de recourir à un emprunt de 640 000€.

Le produit financier susceptible de répondre aux besoins de la collectivité correspond à un emprunt court terme de type prêt-relais, pouvant faire l'objet de remboursements anticipés au fur et à mesure du versement des fonds.

Une consultation a été menée auprès d'établissements bancaires.

Madame la Présidente présente la proposition du Crédit Agricole Anjou Maine, pour laquelle la Commission Finances a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à souscrire un prêt, auprès du Crédit Agricole Anjou Maine, aux conditions suivantes :
 - ✓ Objet : Court Terme Relais
 - ✓ Montant : 640 000 Euros
 - ✓ Durée : 24 mois
 - ✓ Taux variable
 - ✓ Index : EURIBOR 3 mois moyenné
 - ✓ Marge : 0,70 %
 - ✓ Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté avec un minimum de 150 Euros
 - ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à intervenir au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 7 juillet 2026

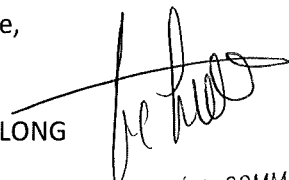
La secrétaire de séance,

Claire BESNIER



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS